

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RENAISON

CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN ST MAURICE S/LOIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10/07/2025
N° 2025-05

MODIFICATION DELIBERATION DU 23 MARS 2023 TARIFS DES SALLES

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 10 Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, régulièrement convoqué le 03/07/2025, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Présents : M. Jean SMITH, Mme Françoise TRAVARD, M. Pascal DUPLAY, Mme Violette BRUNET, M. Jean-Luc BOUCHET, Mme Colette MAURY, M. BOURGOIN Michel, M. Maurice DORIER, Mme Jocelyne LASSAIGNE, Mme Sandrine DAVID, M. FRAGNE Julien.

Absent excusé avec pouvoir :

M. Laurent DANJOUX donne pouvoir à Mme Françoise TRAVARD

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Absents : Mmes Nadège PEDRINI, Laetitia JOUANNEAU, M. André FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DAVID

Monsieur le Maire explique que dans la délibération des tarifs des salles prise en mars 2023 la mise à disposition des agents aux associations, autres que l'installation des tapis et le transport de matériel de Roannais Agglomération, n'a pas été prévue.

Il propose de facturer cette mise à disposition au-delà de 2 heures, et d'appliquer un forfait de 50 € pour 2 heures.

Après débats et avis divergents concernant la mise à disposition des agents aux associations et le tarif à appliquer, il est proposé de facturer aux associations qui demandent la mise à disposition des agents pour leurs manifestations, un tarif de 25 € par heure entamée et par manifestation, au-delà de 2 heures.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** cette proposition de facturer aux associations, un tarif de 25 € par heure entamée et par manifestation, au-delà de 2 heures.
- **Dit** que la délibération des tarifs ci-annexée sera modifiée et applicable à compter de ce jour.

Ont signé au registre tous les membres présents,
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus



Le Maire,

J. SMITH

Le secrétaire,

David

A. SALLE CARREELEE (190 m2 + 50 m2 coin bar)

A. ASSOCIATIONS LOCALES

a. Manifestation	100 €
b. Assemblée générale	0 €

Si chauffage 100 € et si nettoyage 50 €

B. HABITANTS DE LA COMMUNE

a. Le samedi (retour des clés le dimanche à 12h)	250 €
b. Le samedi et dimanche (retour des clés le lundi)	380 €
c. Le dimanche (retour des clés le lundi)	250 €

C. DEMANDEURS EXTERIEURS

a. Le samedi (retour des clés le dimanche à 12h)	450 €
b. Le samedi et dimanche (retour des clés le lundi)	600 €
c. Le dimanche (retour des clés le lundi)	450 €
d. Associations extérieures	600 €

CAUTION de 50 € pour nettoyage

CAUTION de 500 € pour location

Si demande de chauffage 100 € à facturer en plus

B. SALLE DE SPORT et SALLE CARREELEE

A. Associations locales	300 €
B. Locations extérieures	750 €
C. Habitants de la commune	500 €

CAUTION de 50 € pour nettoyage

CAUTION de 500 € pour location

- ❖ **Si demande aide pour installation tapis 60 € à facturer en plus**
- ❖ **Si transport de matériel Roannais Agglomération effectué par les agents communaux 50 € à facturer en plus**
- ❖ **Si mise à disposition des agents communaux aux Associations, autres que l'installation de tapis et le transport de matériel Roannais Agglomération, facturation de 25 € par heure entamée et par manifestation, au-delà de 2 heures de travail.**

*Annexé à la
délibération
n° 2025-05
du 10/07/25*

Le Maire,

J. SMITH



[Signature]